
Adresse de la commune de Bercy (Paris), qui félicite la Convention du décret du 18 floréal et s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 29 prairial an II (17 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Bercy (Paris), qui félicite la Convention du décret du 18 floréal et s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 29 prairial an II (17 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 672-673;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14854_t1_0672_0000_18

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 29 Prairial An II

(Mardi 17 Juin 1794)

Présidence de ROBESPIERRE ⁽¹⁾

La séance est ouverte à onze heures par la lecture de la correspondance et des adresses et pétitions suivantes.

1

Les citoyens et citoyennes, ci-devant catholiques et protestans des deux communes d'Albefeulle-et-Lagarde et Barry-d'Islemade (2), district de Castel-Sarasin, département de Haute-Garonne, écrivent à la Convention nationale qu'ils se sont réunis pour ne faire qu'un temple de Raison, et que c'est dans ce temple qu'ils ont abjuré leurs anciennes erreurs, et ont juré de ne vivre désormais qu'en frères, et de mourir s'il le faut pour la patrie; ils invitent la Convention à rester à son poste, jusqu'à ce que la République n'ait plus d'ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Délibérations au temple de la Raison; 20 flor. II*] (4).

Les citoyens et citoyennes des deux communes D'Albefeulle-et-Lagarde; et Barry-d'Islemade; ci-devant catholiques et protestants; se sont réunis pour ne faire qu'un temple de Raison, comme étant voisins; et ont délibéré; sur la proposition du Citoyen Jean Marly, officier public et instituteur, doubler à jamais les enseignes quereles de Religion, en abdiquant tous les enseignes abus ou ils se trouvoit malheureusement plongés par le passé ils ont juré de désormais ne vivre que comme de frères et de mourir s'il le faut pour la patrie.

Cette proposition a été unanimement adoptée de vive voix, et par un très long battement des mains.

Ils ont encore ajouté que nos représentans restent à leur poste, jusqu'à ce qu'ils aient fini de découvrir, les ennemis de la République.

Enregistré le sus dit vu sur les deux regis-

tres des communes d'Albefeulle-et Lagarde et Barry-d'Islemade.

Vu et approuvé par le conseils generals des deux communes d'Albefeulle-et Lagarde; et Barry-d'Islemade, le jour et an que dessus, et ont signé ceux qui ont scu.

Comm. d'Albefeulle-et Lagarde;
HACAZE (off. mun.), GAIRET (maire), DEJEAN (agent nat.), DELCASSÉ (off. mun.), J. MARTY (off. public.), B. GRIFFOUL (notable).

Comm. de Barry-D'Islemade;
Pierre DELRIEU fils (maire), ACHÉT cadet (off. mun.), BELLUR (notable), CARAYOU (agent nat.), ACHÉT.

2

Les autorités constituées et tous les citoyens de la commune de Bercy, département de Paris, félicitent la Convention nationale d'avoir mis la vertu à l'ordre du jour, et proclamé l'opinion de la France entière sur l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme; ils expriment leur indignation contre les lâches assassins qui osent diriger un fer parricide contre les représentans du peuple, et assurent que la France renferme dans son sein plus de vingt millions de Geffroy; ils terminent en invitant la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Bercy, 16 prair. II*] (2).

« Citoyens représentans,

Nos ennemis mettent sans cesse et sans pudeur tous les forfaits à l'ordre du jour, et la Convention nationale y met toutes les vertus. Ce contraste explique les atrocités qui font frémir la nature.

Citoyens représentans, nos ennemis vous accusent d'immoraliser et d'athéiser la nation française, et vous proclamez l'opinion de la France entière sur l'existence de l'Etre Suprême et de l'immortalité de l'âme. Ils confondent à dessein les scélérats dont vous avez

(1) *Mon.*, XXI, 6.

(2) Et non Ablefeulle et Barry-des-Lemades.

(3) *P.V.*, XXXIX, 344. *Bⁱⁿ*, 1^{er} mess.; *J. Sablier*, n° 1385; *Audit. nat.*, n° 635; *J. Fr.*, n° 634.

(4) C 306, pl. 1166, p. 1.

(1) *P.V.*, XXXIX, 344. *Mon.*, XXI, 12.

(2) C 305, pl. 1152, p. 1.

purgé la France avec vous qui les punissez, parce que les scélérats se persuadent et voudraient persuader que tous les hommes leur ressemblent. Ils vous calomnient parce qu'ils se sentent incapables de vous imiter.

Le remords et la honte qui poursuivent les premiers crimes qu'ils ont commis sans succès leur font enfanter de nouveaux crimes. Trop faibles, et trop corrompus pour élever leurs pensées jusqu'à la dignité de l'homme, ils voudraient ensevelir avec vous dans le tombeau le sentiment que vous en avez conçu. Leur propre désespoir les trahit; ils ne s'aperçoivent pas qu'ils publient dans l'univers entier votre magnanimité.

Ils osent espérer d'anéantir le gouvernement populaire. Ils ignorent que le gouvernement populaire est le seul gouvernement légitime qui doit exister sur la terre.

Ils vous assassinent, les lâches ! ils redoutent la masse imposante de votre incorruptibilité; ils veulent vous effrayer par des assassinats de détail. Ils ignorent sans doute que votre courage est aussi inébranlable que votre vertu incorruptible, et que nous vous connaissions quand nous vous avons choisis pour nos représentants.

Ils veulent vous assassiner ! Ils ignorent donc que la France renferme dans son sein plus de 20.000.000 de Gcffroy. Le vice les aveugle. Ils ignorent que chaque goutte de sang versée par un martyr de la liberté est un germe fécond de héros qui se fertilise au centuple dans le champ de l'égalité. Des esclaves de George peuvent-ils savoir de quoi sont capables des français libres ! Nous rougissons aujourd'hui d'avoir eu l'idée de les admirer autrefois.

Continuez, Braves représentants, vous avez commencé la réforme du monde politique et moral; achevez votre ouvrage, ne l'abandonnez qu'après en avoir assuré la perfection et la solidité. Voilà le terme de vos travaux.

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire. Le bonheur du monde et l'amour de tous les Français seront votre récompense.

Tels sont les sentiments de la municipalité, du comité de surveillance, de la société populaire et de toute la commune de Bercy. Vive la République, vive la Montagne ! ».

RENAT (maire), MAINGUET, BOULLANGER, BERGERET [et 18 signatures illisibles.]

3

Les juges composant le tribunal du district de Belley, département de l'Ain, félicitent la Convention nationale de la découverte des dernières conspirations, d'avoir mis la justice et la vertu à l'ordre du jour, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Belley, 15 flor. II] (2).

« Honneur et gloire aux dignes et intrépides représentants du peuple qui, du haut de la

Montagne, guidant le char de la Révolution à travers tous les dangers, ont encore sauvé la patrie par la découverte des dernières conspirations; vous avez mieux fait, vous en avez prévenu de nouvelles en mettant la justice et la vertu à l'ordre du jour, et en vous empressant d'en assurer les développements salutaires. Vous évitez par cette sage politique la perte d'une infinité de citoyens qui auraient pu encore être égarés; vous donnez aux lois la force qu'elles ne peuvent avoir sans l'appui des bonnes mœurs, et la liberté désormais ne sera plus exposée à n'être qu'un vain nom.

Continuez, Citoyens représentants à bien mériter de la patrie, en ne quittant le gouvernail du vaisseau de la République qu'après l'avoir conduit au port. C'est le vœu de tous les Français, vive la République et vive la Montagne ! ».

BARRA, NICOU, PEYSSON, PERRODY.

4

Les administrateurs du district de Gonesse, département de Seine-et-Oise, félicitent la Convention sur l'énergie avec laquelle elle a livré au glaive de la justice les conspirateurs qui, sous le masque du patriotisme et de la popularité, servoient depuis long-temps l'aristocratie et trahissoient le peuple; ils applaudissent au décret qui proclame que le peuple français reconnoît l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme; ils expriment leur indignation sur l'attentat dirigé contre la représentation nationale, et invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Gonesse, s.d.] (2).

« Citoyens représentants,

La récompense des travaux mercenaires commandés par les souverains était la faveur injuste et la richesse scandaleuse.

Le prix des soins paternels que vous donnez à la République est bien différent et bien plus estimable, c'est l'expression sincère de la reconnaissance nationale, dette volontaire et sacrée pour le peuple que nous venons acquitter aujourd'hui.

C'était peu pour vous d'avoir puni le tyran qui nous opprimait, vous avez encore étouffé le monstre menaçant de l'anarchie par la force et l'énergie de ce gouvernement révolutionnaire qui déconcerte les ennemis secrets de la liberté et fait trembler les conspirateurs.

Impassibles comme la loi dont vous êtes les créateurs, vous n'avez été arrêtés par aucunes considérations lorsque dans votre sein même vous avez trouvé le germe des conspirations, et le glaive a frappé indistinctement tous ces coupables.

A quel degré de perversité, en effet, n'en étaient-ils pas venus, ces hommes qui, sous le masque du patriotisme et de la popularité, servoient l'aristocratie depuis longtemps, et trahissaient le peuple.

(1) P.V., XXXIX, 345. Mon., XXI, 12.

(2) C 305, pl. 1152, p. 2.

(1) P.V., XXXIX, 345; J. Sablier, n° 1385.

(2) C 305, pl. 1152, p. 3.